



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA DEFENSE
SEINE ARCHE (EPADESA)**

N° Spécial

8 août 2017

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial EPADESA du 8 août 2017

SOMMAIRE

Décision	Date	ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA DEFENSE SEINE-ARCHE (EPADESA)	Page
EPADESA n° 2017.094	07.08.2017	Décision prononçant le déclassement du volume 6 dépendant de l'état descriptif de division en volumes « RN 314 », sis à Nanterre sur les parcelles cadastrées section AJ n° 376, section AK n°s 190, 223 et 226, section AL n° 152, ainsi que section AM n° 253.	3

ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA DEFENSE SEINE ARCHE
(EPADESA)

Décision EPADESA n° 094/2017 du 07 aout 2017 prononçant le déclassement du volume 6 dépendant de l'état descriptif de division en volumes « RN 314 », sis à Nanterre sur les parcelles cadastrées section AJ n° 376, section AK n°s 190, 223 et 226, section AL n° 152, ainsi que section AM n° 253.

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.2141-1 ;
Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.321-14 et suivants et R.321-1 et suivants ;

Vu le Décret n°2010-743 du 2 juillet 2010 portant création de l'Établissement Public d'Aménagement de La Défense Seine-Arche (EPADESA), publié au Journal Officiel du 3 juillet 2010 ;

Vu la décision du Directeur Général de l'EPADESA n°183/2016 en date du 11 octobre 2016, portant délégation de signature à Monsieur Alexandre Valot, Directeur Général Adjoint Administratif et Financier, notamment en matière de gestion des biens domaine public et du domaine privé ;

Vu le procès-verbal constatant la désaffectation, dressé le 3 août 2017 par M^e Alain BENZAKEM, huissier de justice associé au sein de la SCP BENZAKEN FOURREAU SEBBAN, titulaire d'un office ministériel d'huissier de justice près le Tribunal de Grande Instance de Nanterre, ayant son siège à Nanterre, 38 rue Salvador Allende ;

Décide

De prononcer le déclassement du volume 6 dépendant de l'état descriptif de division en volumes « RN 314 », sis à Nanterre sur les parcelles cadastrées section AJ n° 376, section AK n°s 190, 223 et 226, section AL n° 152, ainsi que section AM n° 253, tel que représenté sous teinte violette sur le plan dressé par le cabinet TECHNIQUES TOPO, Géomètres-Experts à Paris le 14 septembre 2006 sous le numéro de dossier 069 291.

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs par Mr le Préfet du Département des Hauts-de-Seine.

La présente décision sera affichée au siège de l'EPADESA, Immeuble Via Verde - 55, place Nelson Mandela à Nanterre, pendant une durée de deux mois.

Les annexes de la présente décision sont consultables au siège de l'EPADESA.

Le Directeur Général Adjoint Administratif et Financier est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alexandre VALOT
Directeur Général Adjoint

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

SECRETARE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>